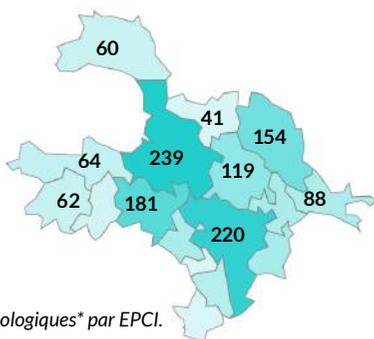


Le bio en quelques chiffres

Fermes bio

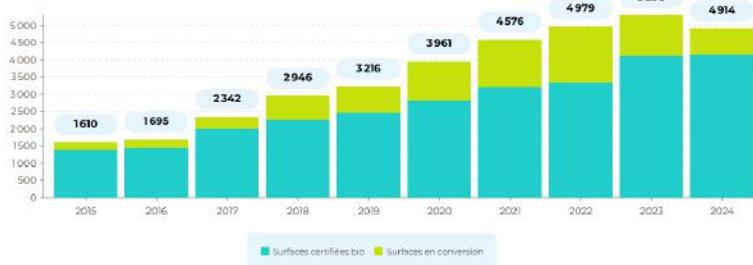
- 239 fermes bio : +78 fermes par an
- 38% est la part des fermes engagées en bio



Nombre de fermes biologiques* par EPCI.

Surfaces en bio

- 4 914 ha : +339 ha par an
- 31% est la part des surfaces engagées en bio



Surfaces certifiées bio / Surfaces en conversion

- Alès se place au 4^e rang départemental.
- Le Gard se place au 2^{ème} rang régional.
- Les 3 communes ayant le plus de surfaces bio sont : **Lézan, Martignargues, Tornac et Massillargues-Atuech.**

De plus en plus d'opérateurs en bio ?

✓ Des entreprises qui s'engagent.



67 entreprises bio (+20%).



57 préparateurs bio (+21%).



32 distributeurs bio (+23%).

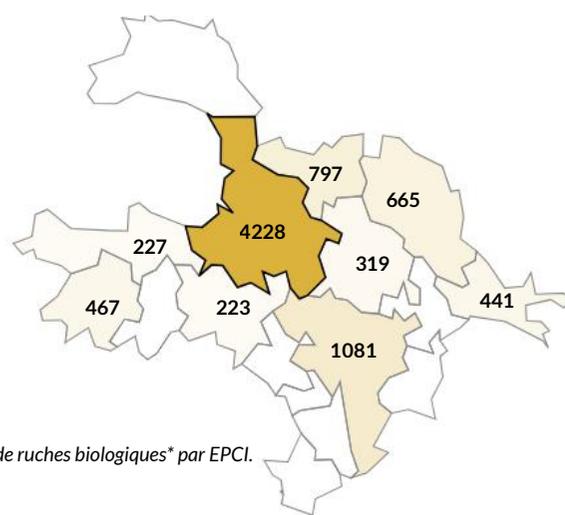


3 importateurs (+3%).

Alès Agglo, capitale du miel bio et 5^e territoire apicole de France

- 4 228 ruches biologiques : soit 355 ruches bio par an

- Alès Agglo se classe au 1^{er} rang départemental et au 5^e rang national (derrière quatre EPCI de l'Ariège) en nombre de ruches bio.
- Alès Agglo permet au département du Gard de conserver sa 3^e position dans le classement national du nombre de ruches certifiées bio en France (avec plus de 9 500 ruches), derrière l'Ariège et les Bouches-du-Rhône.



Nombre de ruches biologiques* par EPCI.

Alès Agglo, seul territoire du Gard labellisé Territoire BIO Engagé*



Massillargues-Atuech: première commune du Gard à obtenir le label en novembre 2021, avec près de 85% de sa Surface Agricole Utile (SAU) convertie en agriculture biologique niveau 3 (le plus élevé).



Tornac : deuxième commune du Gard labellisée fin 2022, avec plus de 62% de SAU en bio, également au niveau 3.

* Engagées en bio = certifiées bio + en conversion (1^{re} ou 2^e année).

* Pour obtenir le label "Territoire BIO Engagé", une commune doit répondre à deux critères qui témoignent de son engagement en faveur de l'agriculture biologique et de la transition écologique : Avoir atteint un pourcentage spécifique de la SAU (Surface Agricole Utile) en bio, ce pourcentage variant selon les régions. Et/ou avoir atteint un taux d'approvisionnement de plus de 22 % en produits bio dans la restauration collective.

